

21-INDUSTRIE-CONSTRUCTION

Le **secteur de la construction** a un poids important dans l'économie calédonienne, avec 8% du **PIB** en 2007 et près de 15% de l'emploi salarié en 2010 (8 400 salariés fin 2010). La progression des ventes de ciment, particulièrement pour les gros ouvrages du BTP, atteste également de la bonne santé du secteur. Les prévisions sont toutefois moins favorables pour 2011.

Le secteur de la construction s'est développé à partir du milieu des années 60 avec le **boom du nickel** qui avait entraîné une demande accrue en logements.

Vers le début des années 90, l'activité de la construction a bénéficié de la progression des investissements liée aux Accords de Matignon. À la faveur de la **provincialisation**, de nombreux chantiers publics se sont ainsi développés : équipements provinciaux, réseaux routiers, écoles, infrastructures médicales..., accompagnés d'initiatives privées (constructions d'habitations individuelles ou collectives), principalement concentrées dans le Grand Nouméa. Par ailleurs, les **contrats de développement** entre l'État, les provinces et les communes se sont notamment attachés au développement de l'**habitat social**.

À partir de 1996, la conjoncture du secteur, plus maussade, a été redynamisée par les mesures conjoncturelles d'incitation fiscale votées par le congrès et par les mesures de **défiscalisation**, avec la construction d'immeubles d'habitation, d'hôtels et de résidences hôtelières.

Depuis le début des années 2000, l'activité de la construction est restée soutenue, tirée par les équipements ou grands chantiers collectifs tels que l'aérogare de Tontouta ou plus récemment le Médipôle et surtout par l'habitat, comme en témoigne la progression spectaculaire de l'encours des crédits à l'habitat des ménages. L'habitat est favorisé par la mise en œuvre de programmes de construction dans le secteur social, de lotissements dans l'agglomération et par la poursuite de la demande en logements des particuliers. Les chantiers de "l'usine du Sud" d'abord, et de "l'usine du Nord" ensuite, et tout le développement induit des infrastructures autour de VKP, contribuent également à l'activité du secteur. Ainsi, en cinq ans, le nombre d'entreprises du secteur de la construction a été multiplié par 1,5 en province Sud et par 2 en province Nord.

► **Secteur de la construction.** Au sens de la Nomenclature des Activités Françaises (NAF) (voir 16.2) révision 2, le secteur de la construction regroupe les activités suivantes :

- démolition et préparation de sites (terrassements, forages, sondages...),
- construction d'ouvrages (bâtiments, routes, réseaux et lignes, ouvrages de génie civil...),
- travaux d'installation (électrique, plomberie...)
- travaux de finition,
- autres travaux de construction spécialisés,
- promotion immobilière.

► **PIB.** Voir 12.1 et 2.

► **Boom du nickel.** Voir 19.4.

► **Provincialisation.** La mise en place des provinces et la large décentralisation des pouvoirs et des compétences qui en a découlé, ont fait de ces trois collectivités territoriales les moteurs des réformes de rééquilibrage du territoire. Le développement économique et le droit de l'urbanisme et de la construction sont en effet du ressort des provinces.

► **Contrats de développement.** Voir 15.2.

► **Habitat social.** Voir 7.5.

► **Défiscalisation.** Voir 15.2.

SOURCES [1] ISEE, Comptes économiques. [2] ISEE, Répertoire RIDET. [3] HOLCIM. [4] DRDNC. [5] IEOM.

[6] CELECOBTP.

VOIR AUSSI

CELECOBTP : www.celecobtp.asso.nc